



## AVIS AUX PARTIES

### Service d'information juridique

Le Barreau de Longueuil, en collaboration avec l'Association du jeune barreau de Longueuil, met à la disposition des parties engagées dans une cause contestée devant la Cour du Québec, division des petites créances, un service **GRATUIT** d'information juridique pour la préparation d'un dossier. Le service est offert par des avocats bénévoles une fois par mois à compter de **17h00** en virtuel via la plateforme Zoom. Les séances sont d'une durée approximative d'une (1) heure. L'avocat(e) présent donnera de l'information générale sur le déroulement d'une cause devant la Cour du Québec, division des petites créances. *Aucun conseil juridique ne sera donné.*

Aucune réservation requise. Vous devez vous joindre à une réunion à l'une des dates suivantes : **24 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin 2021.**

Voici les informations pour vous joindre à une réunion :

Cliquez sur ce lien :

<https://us02web.zoom.us/j/84752952118?pwd=WEorSWhHK3BURkZMVEFicG8rRDY4dz09>

Ou entrez les informations suivantes sur le site de Zoom ou l'application Zoom : ID de réunion : 847 5295 2118 / Code secret : 093713. Pour visionner la séance d'information via votre téléphone intelligent ou une tablette, vous devez télécharger l'application Zoom.

Prenez note que lors de la séance le micro et la caméra des participants seront fermés et le forum de discussion bloqué. Ainsi, vous ne pouvez pas poser de questions le jour même de la séance. Si vous avez des questions, vous devez les soumettre par courriel **minimum 48 heures avant la séance** à l'adresse [reception@barreaudelongueuil.qc.ca](mailto:reception@barreaudelongueuil.qc.ca). *Aucune réponse et ni accusé de réception ne sera donné par courriel.* Les questions d'ordre général sur lesquelles de l'information juridique pourra être donnée seront traitées par les avocats formateurs à la fin de la séance. Aucun conseil juridique ne sera donné et les questions spécifiques sur un dossier en particulier ne seront pas traitées. Veuillez ne pas écrire à l'adresse courriel ci-dessus autre que pour soumettre vos questions avant la séance.

**\*\*\*Avertissement : Aucune des informations transmises lors des séances d'information ne constitue un conseil juridique et les informations sont sujettes à changement sans préavis. Il est donc de la responsabilité de chaque participant de se tenir à jour et se renseigner avant leur audience.**